

Pour répondre à une question reçue concernant les réponses possibles à la DR 1000186271, la clarification suivante est fournie.

La DR est émise dans le but de rassembler des informations sur le nombre potentiel de fournisseurs capables de répondre aux exigences décrites, et dans quelle mesure ils peuvent le faire. Peuvent-ils fonctionner uniquement dans une seule juridiction ou dans une autre juridiction aussi?

Les informations reçues serviront uniquement à déterminer une méthode d'approvisionnement qui répond le mieux aux objectifs décrits.